

Compte rendu de la réunion APE du 8 mars 2018

Début de la séance à 20h45.

Sont présents : Pierre Emmanuel de CIBEINS, Aurélie JOLY, Jérôme FENAILLON, Marie-Caroline SANCHEZ, Juliette HURET, Julie VICENS, Laurence FAURE, Xana RANDALL, Céline LE GOFF, Sophie PISANI, Clémentine D'HALLUIN, Marine BOUVIER, Magali HANNECART

Objectif : préparation du conseil d'école extraordinaire du lundi 12 mars.

- 1- Dans l'optique d'un conseil d'école à venir quant au possible changement des rythmes scolaires, L'APE a rencontré la mairie le 25 janvier au sujet des thèmes suivants :
 - Retour de la semaine à 4 jours et conséquence pour les familles (garde du Mercredi)
 - Retour oral de la consultation faite par la mairie en Décembre / Janvier
 - Forme sur l'avis
 - Date du conseil extra ordinaire
 - Possibilité évoquée par la mairie de modifier les horaires de la journée type des enfants
 - Suggestion soulevée par la mairie de proposer un Goûter aux enfants

Un compte rendu a été préparé par l'APE et envoyé à la mairie le 30 Janvier avec des questions en suspens ainsi que la demande de confirmation écrite des résultats de la consultation des parents. L'APE est resté sans réponse de leur part malgré deux relances.

- 2- Depuis fin janvier : L'APE a envoyé deux mails aux parents référents pour les informer de la rencontre avec les représentants de la mairie sur le sujet du rythme scolaire et de la consultation faite par la mairie auprès des parents.
Par ailleurs, un mail a été également envoyé à l'ensemble des adhérents pour les informer de la situation dans l'attente du conseil extraordinaire.

- 3- Sondage des parents présents concernant le retour de la semaine de 4 jours reflétant les réponses apportées à la consultation de la mairie et cela à titre indicatif:

Résultat : 10 parents sur 13 souhaitent revenir à la semaine de 4 jours

- 4- Question concernant l'accueil des enfants le mercredi :

Il a été précisé par un membre de l'APE que la mairie a délégué la gestion de l'accueil des enfants le Mercredi à une association.

Les parents souhaitent savoir s'ils ont la possibilité de faire garder leur(s) enfant(s) en demi-journée le mercredi ? La mairie serait en discussion avec la MLC mais avec de nombreuses inconnues : un problème de coût, de qualité des encadrants et de flexibilité concernant la prise en charge des enfants.

Il est précisé que les personnes assurant la garderie du soir sont très appréciées.

5- Question concernant le rythme des journées scolaires :

Il a été évoqué l'augmentation de la plage horaire du travail pour les enfants le matin. Face à plusieurs difficultés rencontrées comme le temps de trajet pour les enfants allant au lycée international, les horaires du repas, et un avis négatif des enseignants, l'idée a été abandonnée, semble-t-il par la mairie.

6- Question concernant la valeur du vote des parents au conseil extraordinaire :

Le vote est-il consultatif ? NON car si le conseil d'école vote en majorité « non », la mairie ne peut pas déposer une demande auprès de l'inspecteur d'académie pour modification des rythmes scolaires. Si le résultat est en faveur du changement du rythme scolaire, la mairie pourra déposer une requête.

7- Question concernant les intentions de vote des parents référents lors du conseil extraordinaire:

L'APE doit il voter au prorata du résultat donné par la mairie oralement, soit 65% favorables au retour de la semaine de 4 jours et 33% défavorables, comme le suggèrent les représentants du bureau ?

Résultats :

- 11/13 des parents référents présents souhaitent refléter le vote des familles à la consultation c'est-à-dire garder cette proportion de 65% / 35%
- 1/13 souhaite voter en son âme et conscience, ou plus précisément en fonction de ce que désirent les parents de sa classe.
- 1/ 13 souhaite voter sur le résultat final de la consultation c'est à dire que tous les parents référents votent oui puisque le vote 'oui' était majoritaire.

8- Question sur les procurations :

D'après un parent référent, il n'y a pas de procuration possible au conseil d'école. Le vote se fait en fonction des parents présents. Mais le directeur de l'école élémentaire accepterait les procurations après accord des membres présents au conseil d'école. À confirmer Lundi 12 Mars par le directeur d'école.

Décision collégiale : le vote des parents référents se fera au prorata du résultat de la consultation donnée par la mairie oralement uniquement (c'est-à-dire qu'à date de la réunion, aucune confirmation écrite n'a été obtenue par l'APE malgré la demande faite le 25 Janvier)

- soit : 9 votes favorables pour le retour de la semaine à 4 jours et 4 votes défavorables en élémentaire.
- Soit : 3 votes favorables pour le retour de la semaine à 4 jours et 2 votes défavorables en Maternelle.

Lors du temps de parole accordé aux membres du conseil d'école, quelques questions préalables sont à poser :

- Organisation du mercredi ?
- Organisation de la garderie et de l'étude du soir?

Le conseil d'école aura lieu à l'école élémentaire lundi 12 mars à 18h30

Fin de la séance à 22h

Update : nous avons finalement eu un retour par mail de la Mairie ce vendredi 09/03 à 16H46. Nous regrettons le timing de ce retour, trop tardif pour être pris en considération dans sa globalité pour préparer le Conseil Extraordinaire de lundi.